

Metz, le 04 novembre 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Monsieur le Maire
de la Ville de Boulay-Moselle
2, Place du Dr Julien Schwartz
57220 BOULAY-MOSELLE

OBJET : Dossier de déclaration concernant la pose d'un piézomètre
au poste source d'électricité sur la commune de BOULAY-MOSELLE

Courrier de notification pour affichage

RÉF. : PR/

P.J. : - Fiche récapitulative et descriptive du IOTA
- Récépissé de déclaration
- Courrier d'acceptation à ENEDIS

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau),
concernant l'opération suivante :

- **Pose d'un piézomètre à 8 mètres de profondeur au poste source d'électricité - Chemin de Roupeldange sur la commune de 57220 BOULAY-MOSELLE**

Ce dossier a été déposé en version dématérialisée sur Service-Public.fr par ENEDIS sous le n° DIOTA-221010-090013-971-097.

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire de la fiche descriptive des travaux ;
- un exemplaire du récépissé de déclaration délivré suite au dépôt du dossier du 10/10/2022 ;
- un courrier d'acceptation.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER